



MACKENZIE

Placements

FNB Mackenzie

---

# Vérification préalable en matière de placements indiciels

---

## Introduction

Les placements indiciels ont depuis longtemps la faveur des investisseurs en raison de leur approche fondée sur des règles qui confère une certaine prévisibilité. Il s'agit d'un instrument de placement à l'intention de ceux qui ne cherchent pas à anticiper le marché et qui ne recherchent pas une expertise en gestion active pour surpasser certains marchés. Il offre un certain niveau de certitude à l'égard de la variation des expositions au fil du temps au moyen de méthodes établies de rééquilibrage. Cette approche comporte habituellement des frais de gestion peu élevés. Les placements indiciels jouent également un rôle important en termes d'assise dans l'élaboration d'un portefeuille.

Pendant des périodes de grande volatilité comme nous en avons vécues en 2020, les FINB ont dans les faits été des instruments fiables de découverte des prix. La grande volatilité a par ailleurs démontré que les placements indiciels peuvent eux aussi nécessiter un certain niveau de prise de décision active dans un FINB et l'indice qu'il réplique. Quelques exemples de telles prises de décision actives comprennent :

- le report d'échéanciers de rééquilibrage (ayant touché de nombreux indices boursiers et de titres à revenu fixe au premier semestre de 2020);
- des changements proposés aux méthodes indicielles pour mieux traiter de la liquidité et offrir une flexibilité à ceux qui répliquent cet indice (cela a touché plusieurs indices de contrats à terme sur le pétrole et de titres à revenu fixe); et
- des fournisseurs de FNB procédant à un échantillonnage au sein d'un FNB afin de mieux gérer les besoins en liquidités à court terme. Une grande partie de ce genre de prises de décision actives est déjà envisagée dans les prospectus de FNB et les méthodologies indicielles.



### Auteure

**Prerna Chandak, MBA**  
Vice-présidente, FNB  
Placements Mackenzie



Cela soulève une question plus large sur la manière dont différents FINB d'une catégorie sont élaborés et ce qu'ils peuvent ou non être autorisés de faire. Avec plus de 1 000 FINB cotés au Canada<sup>1</sup> et plus de 2 000 aux É.-U.<sup>2</sup>, comment choisir le FINB à utiliser? Est-ce que tous les FINB d'une catégorie (p. ex., titres américains à rendement élevé) se comportent et performant toujours de la même manière? Date de création, actif géré, frais de gestion et familiarité avec le fournisseur de FNB sont tous des critères communs utilisés par les investisseurs pour choisir des FINB, mais ces derniers ne sont pas tous élaborés de la même manière.

Les conseillers et les investisseurs devraient envisager d'utiliser un cadre de vérification préalable pour choisir des FINB, lequel comprend quatre composantes : évaluation de l'exposition indicielle, structure du produit, coût total de détention et soutien offert par le fournisseur de FNB.

**Les conseillers et les investisseurs devraient envisager d'utiliser un cadre de vérification préalable pour choisir des FINB, lequel comprend quatre composantes :**

- 1 évaluation de l'exposition indicielle,
- 2 structure du produit,
- 3 coût total de détention et
- 4 soutien offert par le fournisseur de FNB.

## Section 1 : Exposition indicielle – un nom qui en dit long

La première composante est centrée sur une exposition à l'échelle de l'indice. Il peut y avoir des différences de méthodologie importantes entre un indice et un autre. Le FNB représente-t-il l'exposition recherchée? La réponse à cette question pourrait sembler simple, mais tous les indices ne sont pas élaborés de la même façon. La méthodologie de pondération, le calcul du flottement libre, le moment des taux de change au comptant appliqués, le barème d'imposition utilisé, la fréquence des rééquilibrages et l'échéancier de rééquilibrage varient selon le fournisseur de l'indice et peuvent se traduire par d'importantes différences en matière de performance.

**Il existe trois éléments cruciaux à prendre en considération qui ont une incidence directe sur le rendement d'un FNB qui réplique un indice :**



Fréquence ou moment  
des rééquilibrages



Techniques d'optimisation



Élaboration de l'indice relativement aux  
impôts et aux taux de change au comptant

Dans ce document nous rassemblons certains des principaux moteurs de l'élaboration d'un indice en cinq catégories et examinons comment cela peut influencer sur votre placement dans un FNB qui réplique cet indice. Nombre de ces éléments ont une incidence directe sur un FNB qui réplique un indice.

Prenons l'exemple d'un indice à pondérations égales, rééquilibré trimestriellement. Chaque trimestre, les pondérations de l'indice, qui ont varié au cours du trimestre passé, sont ramenées vers une pondération égale. Cela signifie que chaque titre de cet indice est négocié (acheté ou vendu). Un FNB qui réplique cet indice affichera plus de roulement, davantage de coûts de négociation et un potentiel de gains ou de pertes en capital plus élevé comparativement à un FNB qui réplique un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière.

	<b>Composantes de l'élaboration de l'indice</b>	<b>Peut entraîner ce qui suit</b>
<b>Sélection des titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche subjective par rapport à une approche fondée sur des règles</li> <li>• Plafonnement de la capitalisation boursière du secteur ou du titre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation</li> <li>• Gains en capital</li> <li>• Écarts de rendement entre FNB similaires</li> </ul>
<b>Calcul du rendement et pondérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pondéré en fonction de la capitalisation boursière</li> <li>• Pondérations égales</li> <li>• Pondéré en fonction de facteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écarts de rendement entre FNB similaires</li> </ul>
<b>Fréquence de maintenance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence et moment des rééquilibrages et de la reconstitution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation</li> <li>• Gains en capital</li> <li>• Incidence d'arbitrage des pupitres de négociation rapprochant les rééquilibrages prévus à l'égard d'indices de marque</li> </ul>
<b>Définitions du style, du secteur et (ou) des thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'indicateurs</li> <li>• Notes composées pour les facteurs</li> <li>• Classement des sous-secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation</li> <li>• Gains en capital</li> <li>• Dérive du style</li> <li>• Écarts de rendement entre FNB similaires</li> </ul>
<b>Zones tampons en matière de capitalisation boursière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en paquets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rotation</li> <li>• Gains en capital</li> </ul>

Source : Placements Mackenzie

Ce type de renseignements figure dans les documents de méthodologie de l'indice accessibles au public sur le site Web du fournisseur de l'indice. Un fournisseur de FNB doit également être en mesure de répondre à des questions à l'égard de l'élaboration de l'indice.



## Qu'est-ce qu'une marque indicielle?

Le principal objectif d'un fournisseur d'indice est de créer, de calculer et d'offrir sous licence des indices boursiers à des fins de réplification par des fonds indiciels et des FINB ainsi qu'à des fins de données de référence. Le fournisseur d'indice élabore une méthodologie indicielle, calcule quotidiennement de manière exacte les niveaux des indices et distribue les données. Il procède également à la maintenance de l'indice de façon continue en tenant compte des dividendes, des coupons et de divers types de mesures prises par les sociétés. Il s'assure également que l'indice est rééquilibré en temps opportun et que l'indice est examiné selon une certaine fréquence, habituellement au moins annuellement.

Les frais d'une licence relative aux données d'un fournisseur d'indice à des fins de réplification d'un indice sont beaucoup plus élevés que ceux d'une licence de données à des fins d'étalonnage ou d'analyses. Les coûts de licence de plusieurs marques d'indices connus comportent une prime, non seulement pour les données quotidiennes relatives à un indice, mais également au titre de leur marque bien connue et des efforts de marketing pouvant être associés à leur marque. Contrairement à la plupart des autres segments de gestion d'actif, les frais de licence des fournisseurs d'indice n'ont pas connu le même genre de compression sur les frais au cours des dernières années.

Plusieurs fournisseurs d'indice facturent habituellement un montant fixe de base ainsi qu'une composante variable – des points de base sur la moyenne des actifs du FNB. Ils peuvent également facturer un coût minimum de base au-delà duquel la composante variable sera calculée. Pour un exemple très probant de ce coût, examinons le SPDR S&P 500 Trust ETF (SPY). Selon ses états financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, le SPY a versé 85 M\$ US (0,03 % de l'actif) plus un montant fixe de 600 000 \$ US en frais de licence pour l'indice S&P 500. Ce montant était fondé sur une base d'actifs de 294 milliards \$ US.<sup>3</sup> Au cours des 15 dernières années, plusieurs fournisseurs d'indice sont entrés sur le marché offrant des structures de frais plus attrayantes comme un montant fixe sans frais variables fondés sur les actifs du FNB.

## Échantillonnage par rapport à une réplification complète

Par le passé, les indices étaient élaborés pour que les gestionnaires actifs puissent comparer leur rendement et non à des fins de réplification par un fonds indiciel. De nombreux indices, particulièrement ceux de titres à revenu fixe, reflètent des composantes ayant une liquidité minimale. Les fournisseurs de FNB qui répliquent de tels indices ne sont souvent pas en mesure de répliquer complètement l'indice. Dans un effort de recherche d'un équilibre entre une erreur de réplification par rapport aux coûts de négociation, ils choisissent d'échantillonner ou d'optimiser par rapport à l'indice. Selon cette méthode, un fournisseur de FNB détient un échantillon représentatif de titres qui reflètent les caractéristiques de l'indice.

Bien qu'il s'agisse d'une situation courante dans certains types de FNB au Canada, il est important de noter que l'échantillonnage d'un indice nécessite un certain niveau de gestion active. Un gestionnaire de portefeuille doit décider quotidiennement quels titres inclure ou exclure du FNB à mesure des entrées et des sorties de flux de trésorerie, ou au moment du rééquilibrage. Toutefois, plus récemment, certains fournisseurs d'indices ont élaboré des indices dans lesquels il est possible d'investir dont la réplification est plus efficiente pour les FINB puisqu'ils reflètent mieux la liquidité et l'accessibilité des titres pour les investisseurs.

---

**Certains fournisseurs d'indices ont élaboré des indices dans lesquels il est possible d'investir dont la réplification est plus efficiente pour les FINB puisqu'ils reflètent mieux la liquidité et l'accessibilité des titres pour les investisseurs.**

---

## Traitement fiscal d'un indice c. traitement fiscal d'un FNB

Un autre facteur ayant une incidence sur le rendement relatif d'un FINB comparativement à l'indice qu'il réplique a trait aux retenues d'impôt. Une retenue d'impôt est déduite à la source depuis les dividendes ou le revenu d'intérêt versé aux actionnaires qui ne résident pas dans le même pays que la société effectuant le versement. Une retenue d'impôt peut être récupérée en partie ou en totalité s'il existe une convention de double imposition.

La plupart des fournisseurs d'indices, comme FTSE et MSCI, calculent les indices à l'aide de deux barèmes d'imposition standard, « Déduction faite des impôts » (anciennement appelé « net d'impôt du Lux ») et « US-RIC » (impôt américain sur les sociétés de placement réglementées). Le barème « Déduction faite des impôts » reflète les taux de retenue d'impôt maximums applicables aux investisseurs institutionnels dans le calcul des dividendes.<sup>4</sup> Le barème « US-RIC » reflète les taux de retenue d'impôt applicables aux dividendes reçus d'une société de placement réglementée (RIC) américaine située aux États-Unis (Loi de 1940 sur les fonds communs de placement). Aucun de ces calculs de l'impôt ne reflète un barème d'imposition canadien, ce qui a une incidence sur les FNB cotés au Canada qui répliquent ces indices. Certains fournisseurs d'indices, comme Solactive, offrent des indices personnalisés pour tenir compte des taux de retenue d'impôt canadiens sans coût additionnel, faisant en sorte que l'erreur de réplification entre le FNB et l'indice n'est pas touchée par une non-correspondance des calculs des retenues d'impôt.

## Porter attention aux taux de change au comptant et à la méthode de couverture

Le moment des taux de change au comptant appliqués ainsi que la méthodologie de couverture constituent d'autres exemples de différences apparemment mineures dans l'élaboration d'un indice, et qui peuvent avoir une incidence importante sur l'erreur de réplification pendant différentes périodes.

Pour les indices calculés dans des devises autres que le dollar américain, de nombreux fournisseurs d'indices ciblent un taux de change au comptant entre le \$ US et le \$ CA à 11 h HNE (où à la clôture des bureaux de Londres). L'utilisation des taux de change au comptant de clôture à Londres pour les indices comportant des expositions à des actions et à des titres à revenu fixe mondiaux hors Amérique du Nord est appropriée pour plusieurs devises converties en dollars canadiens.

Toutefois, ce n'est pas le cas en ce qui concerne une exposition à des actions et à des titres à revenu fixe américains. La conversion depuis le \$ US au \$ CA peut effectivement être calculée à l'aide des taux de change au comptant à la fin du jour de négociation aux Bourses de New York et de Toronto. Les FNB situés au Canada qui répliquent ces indices utilisent habituellement le taux de change au comptant du \$ US au \$ CA à la clôture de la négociation du FNB à 16 h HNE. Si l'indice utilise le taux de 11 h HNE plutôt que celui de 16 h HNE, l'incidence de l'erreur de réplification peut être évidente en raison de l'écart de taux entre ces deux moments. Pour 2020, l'écart-type de l'écart entre 11 h HNE et 16 h HNE était de 0,173 %.<sup>5</sup>

## Section 2 : Structure du produit

La deuxième composante du cadre est la structure du produit. Les conseillers et les investisseurs doivent tenir compte des conséquences liées à la structure et au pays d'inscription d'un FNB.

Un FNB peut offrir une exposition au moyen de dérivés, d'une synthèse d'autres FNB (cotés au Canada ou aux É.-U.) ou directement en investissant dans des titres. Chacune de ces méthodes peut toucher le rendement d'un FNB de diverses manières par rapport à son indice et aussi avoir une incidence fiscale pour un investisseur. La structure a aussi une incidence sur la manière dont se négocie un FNB ainsi que sur la façon dont un gestionnaire de portefeuille supervise le FNB sur une base continue. Ces incidences

sur le rendement sont analysées plus en détail dans la 3<sup>e</sup> composante de ce cadre, soit le coût total de détention.

Par le passé, les FNB cotés aux É.-U. ont été populaires auprès des investisseurs canadiens en raison de leurs faibles ratios de charges et de niveaux élevés de liquidité sur le marché secondaire. Néanmoins, il existe d'importantes considérations fiscales et monétaires pour plusieurs types d'investisseurs. Au moment d'acheter des FNB cotés aux É.-U. ou dans des FNB cotés au Canada qui investissent dans des FNB cotés aux É.-U., il faut tenir compte des incidences fiscales des distributions versées par le FNB américain sur le contribuable canadien ainsi qu'au niveau sous-jacent au sein du FNB coté aux É.-U.

Le tableau qui suit présente le type d'exposition, la structure du produit et le type de compte dans lequel le FNB est détenu, ainsi que l'incidence de la retenue d'impôt sur les distributions reçues.

Structure du FNB	Type de compte					
	REER, FERR		CELI, REEI, REEE		Comptes imposables	
	Impôt de niveau 1 (exposition du FNB sous-jacent)	Impôt de niveau 2 (si applicable)	Impôt de niveau 1 (exposition du FNB sous-jacent)	Impôt de niveau 2 (si applicable)	Impôt de niveau 1 (exposition du FNB sous-jacent)	Impôt de niveau 2 (si applicable)
<b>Actions américaines</b>						
FNB cotés aux É.-U.	s.o.	X	s.o.	✓	s.o.	CI
FNB cotés au Canada (détenant des FNB cotés aux É.-U.)	s.o.	✓	s.o.	✓	s.o.	CI
FNB cotés au Canada (investissant directement dans des actions américaines)	s.o.	✓	s.o.	✓	s.o.	CI
<b>Titres à revenu fixe américains (revenu d'intérêt admissible seulement)</b>						
FNB cotés aux É.-U.	s.o.	R	s.o.	R	s.o.	R
FNB cotés au Canada (détenant des FNB cotés aux É.-U.)	s.o.	R	s.o.	R	s.o.	R
FNB cotés au Canada (investissant directement dans des titres à revenu fixe américains)	s.o.	X	s.o.	X	s.o.	X
<b>Actions et titres à revenu fixe étrangers</b>						
FNB cotés aux É.-U.	✓	X	✓	✓	✓	CI
FNB cotés au Canada (détenant des FNB cotés aux É.-U.)	✓		✓	✓	✓	CI
FNB cotés au Canada (investissant directement dans des actions ou des titres à revenu fixe étrangers)	✓	s.o.	✓	X	CI	s.o.

✓ : L'impôt s'applique. X : L'impôt ne s'applique pas. CI : Crédit d'impôt disponible. R : Il est possible de demander la récupération de la retenue. Impôt de niveau 1 : Retenue d'impôt imputée par le pays étranger d'où proviennent les actions du FNB. Impôt de niveau 2 : Retenue d'impôt imputée par les États-Unis aux FNB versant des dividendes à des actionnaires non américains. Source : Placements Mackenzie

Examinons les retenues d'impôt américaines à l'aide de l'exemple de titres de créance de marchés émergents et d'un placement dans un FNB cotés aux É.-U. aux fins de cette exposition.

Certains types de titres de dette des marchés émergents sont assujettis à des retenues d'impôt qui s'apparentent davantage à des impôts sur les distributions d'actions qu'à des impôts sur les distributions de titres à revenu fixe. Les placements dans des FNB cotés aux É.-U. ou dans des FNB cotés au Canada qui détiennent des FNB cotés aux É.-U. avec une exposition à des titres à revenu fixe internationaux seront assujettis à des retenues d'impôt étranger et aux retenues d'impôt américaines à l'égard de toutes les distributions. Les retenues d'impôt américaines constituent un niveau additionnel d'imposition qui réduit le rendement global pour l'investisseur sans offrir aucune valeur. Ces retenues d'impôt américaines payées ne peuvent être récupérées qu'au moyen du mécanisme de crédit pour impôt étranger disponible pour les placements détenus dans des comptes imposables. Cet impôt punitif peut être évité par l'utilisation de FNB cotés au Canada qui investissent directement dans des titres à revenu fixe internationaux.

Dans le cas d'un FNB comme le iShares JP Morgan USD Emerging Markets Bond Index ETF (EMB) avec un rendement de 4,05 % sur une période mobile de 12 mois (au 2 mars 2021), il y a une ponction fiscale annuelle de 0,61 % au Niveau 2 pour certains types de comptes.<sup>6</sup>

Un autre facteur important est l'incidence du change et les produits proposant une couverture. Les investisseurs qui souscrivent un FNB coté aux États-Unis ne peuvent pas souscrire l'équivalent couvert en \$ CA. Le marché canadien des FNB offre maintenant plusieurs FNB cotés aux É.-U. et se négociant en \$ US. En procédant à l'achat sur une bourse canadienne, les investisseurs et les gestionnaires d'actifs ont également souvent accès à des FNB couverts en \$ CA au besoin.

## Quelques mots au sujet du prêt de titres

Le prêt de titres est une activité courante pour plusieurs FNB du marché canadien et à l'échelle mondiale. En 2001, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont donné l'autorisation aux fonds et aux FNB de procéder à des prêts de titres. Les conventions de prêt de titres sont assujetties aux directives en matière de prêt édictées par la réglementation régissant les fonds communs de placement.

Un FNB peut prêter certains de ses titres admissibles à d'autres courtiers en placement et institutions financières. Comme il est formulé dans une convention de prêt de titres, le FNB impose des frais à l'égard du prêt et reçoit une garantie en échange de ce prêt. Le FNB continue également de toucher le rendement de tout titre ayant été prêté. Ces composantes des revenus générés par le prêt de titres peuvent contribuer au rendement global du FNB, permettant de resserrer l'erreur de réplique des FINB traditionnels.

Des renseignements sur les politiques de prêt de titres figurent dans les prospectus et les conventions de prêt de titres. Les revenus historiques tirés du prêt de titres touché par un FNB figurent également dans les états financiers du FNB. Ces données peuvent aider à évaluer le montant du rendement excédentaire d'un FNB découlant des revenus tirés du prêt de titres.

Bien entendu, le prêt de titres constitue une pratique bien établie depuis plusieurs décennies par les banques mondiales, les gestionnaires d'actif et autres investisseurs institutionnels. Toutefois, en ce qui a trait spécifiquement aux FNB, il existe d'importantes différences entre les pratiques à l'échelle mondiale. Aux É.-U., les fournisseurs de FNB peuvent conserver une tranche des revenus tirés du prêt de titres. Toutefois, un gestionnaire d'actif au Canada n'a pas le droit de conserver quelque tranche que ce soit de ces revenus. Tous les revenus doivent être utilisés à l'avantage des porteurs de parts du FNB.





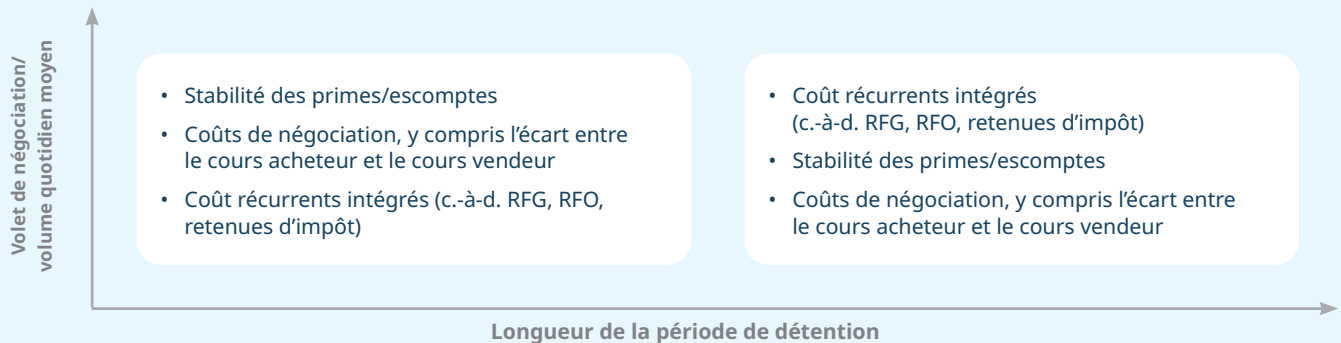
## Section 3 : Coût total de détention

La troisième composante du cadre de vérification préalable est le coût total de détention. Souvent, les investisseurs comparent les frais de gestion ou les ratios des frais de gestion (RFG) entre les FNB d'une catégorie pour prendre une décision quant au FNB à acquérir. Alors que les frais de gestion et que les RFG constituent un coût récurrent important pour les investisseurs, ce n'est certainement pas le seul coût à examiner. Cela est particulièrement vrai dans le cas des catégories où les différences en termes de frais entre FNB sont minimales ou inexistantes. Le coût total de détention d'un FNB comprend également les coûts découlant de la négociation du FNB ainsi que les coûts intégrés dans le rendement du FNB. Ces coûts de négociation et intégrés sont pris en compte de manière différente par les investisseurs, selon la longueur de la période pendant laquelle ils envisagent d'investir.

Les coûts découlant de la négociation du FNB comprennent habituellement l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, les primes ou les escomptes du prix du marché par

rapport à la valeur liquidative du FNB, et toute commission de courtage découlant de l'exécution de l'opération. Ces coûts peuvent être vus comme de nature plus périodique, ne survenant que lors de l'achat ou de la vente du FNB. Habituellement, plus courte est la période de détention, plus les coûts d'opération revêtent une importance du point de vue du coût total de détention.

Il ne fait aucun doute que les coûts les plus significatifs pour les investisseurs tendent à être ceux qui sont intégrés dans le rendement du FNB sur une base régulière. Plus longue est la période de détention, plus ces coûts intégrés sont significatifs. Ces coûts comprennent habituellement le RFG, le ratio des frais d'opération (RFO), et les impôts (y compris les gains ou les pertes en capital et les retenues d'impôt). Les investisseurs doivent également garder à l'esprit que la structure d'un FNB et de l'indice qu'il réplique peut avoir une incidence sur les coûts d'opération du FNB, y compris les coûts de rééquilibrage assumés par le FNB.



Source : Placements Mackenzie

En matière de placements indiciels, le rendement est tout aussi important que le maintien des coûts à un faible niveau. Les investisseurs indiciels recherchent la réplification la plus fidèle possible du rendement de l'indice. Le rendement de FINB peut être évalué au moyen de deux points de données : l'écart de réplification et l'erreur de réplification. L'écart de réplification est le rendement excédentaire cumulé (rendement du FNB moins celui de l'indice), alors que l'erreur de réplification correspond à l'écart-type annualisé du rendement excédentaire quotidien (en mettant l'accent sur la volatilité dans l'écart du rendement entre le FNB et son indice). Un gestionnaire de portefeuille d'un FINB cherche à répliquer, le plus fidèlement possible, le rendement de l'indice. Toutefois, l'écart de réplification est rarement nul étant donné que de nombreux facteurs touchent la capacité d'un FNB à répliquer exactement son indice.

### **Afin de comparer des écarts de réplification entre différents FNB semblables, il convient de comprendre certains des facteurs pouvant influencer sur le rendement :**

- 1** Frais de négociation, particulièrement pendant un rééquilibrage et la collecte de fonds aux fins de distributions.
- 2** Gestion des flux de trésorerie et investissement des dividendes et du revenu découlant d'expositions sous-jacentes.
- 3** Fréquence et moment des rééquilibrages comme ils sont définis par la méthodologie de l'indice, et manière dont un gestionnaire effectue des négociations entre les dates de rééquilibrage.
- 4** Techniques d'optimisation définies par l'indice et (ou) mises en œuvre par le gestionnaire de portefeuille.
- 5** Traitement des retenues d'impôt, moment des taux de change au comptant et taux de change comme il est défini dans la méthodologie de l'indice.
- 6** Coût de couverture et séquence de redéploiement de la couverture mensuelle (pertinent pour les FNB couverts).
- 7** Contribution des revenus tirés des activités de prêt de titres.

## **Une dernière réflexion sur le rôle des fournisseurs de FNB**

Le rôle des fournisseurs de FNB ne consiste pas seulement à offrir des solutions de placement bien élaborées qui aident les investisseurs à atteindre leurs objectifs en matière de placement. Les fournisseurs de FNB ont pour responsabilité d'offrir des perspectives précieuses et une formation en matière de FNB. La compréhension de l'élaboration de l'indice et de l'exposition du FNB est importante, mais la compréhension de la manière dont un fournisseur de FNB gèrera le FNB au fil du temps et pendant des périodes de volatilité du marché, et fournira des perspectives en matière de placement et un soutien au produit est aussi importante. Tenez compte de l'expérience, de l'expertise et de l'engagement du fournisseur de FNB envers le secteur des FNB, ainsi que ses relations avec des partenaires comme des fournisseurs de liquidités ou des teneurs de marchés par l'entremise desquels les clients effectuent ultimement leurs opérations.

Les FINB diffèrent dans la manière dont ils sont élaborés et gérés, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement dans des marchés difficiles. Le total de l'actif, le volume affiché et les frais de gestion sont des mesures de comparaison courantes, mais ne doivent pas être les seules utilisées pour prendre une décision en matière de placement. Ultimement, un conseiller ou un investisseur doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs pendant le processus de vérification préalable lorsque vient le temps de choisir un FINB approprié pour un portefeuille. Ce cadre de prise en compte de l'exposition, de la structure du produit, du coût total et du fournisseur du fonds peut aider les conseillers et les investisseurs dans l'exercice de la vérification préalable visant à choisir les bonnes expositions pour leurs portefeuilles.



**MACKENZIE**  
Placements

**Placements indiciels**

- 1 Bloomberg, 28 février 2021
- 2 ETFGI, 28 février 2021
- 3 <https://www.ssga.com/us/en/intermediary/etfs/resources/doc-viewer#spy&annual-report>
- 4 [https://www.msci.com/eqb/methodology/meth\\_docs/MSCI\\_May12\\_IndexCalcMethodology.pdf](https://www.msci.com/eqb/methodology/meth_docs/MSCI_May12_IndexCalcMethodology.pdf)
- 5 Source : Bloomberg, au 31 décembre 2020
- 6 Placements Mackenzie, iShares

Les placements dans les fonds négociés en bourse peuvent donner lieu à des commissions, des frais de gestion, des frais de courtage et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant investir.

Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur. Le contenu de cette présentation (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres, ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vendre ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation. Le présent document ne doit en aucune façon être interprété comme un conseil juridique ou fiscal, car la situation de chaque client est unique. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.